



# Népal

## Introduction

La Fédération des usagers des forêts communautaires du Népal (FECOFUN) a réalisé l'évaluation de l'IRCC avec des communautés dans les corridors de Barandabhar et de Basanta, ainsi que dans la région de Panchase, au Népal. 215 groupes d'usagers légalement reconnus gèrent les forêts communautaires qui recouvrent plus de 12 000 hectares (DoF, 2016) dans la région. Les groupes d'usagers ont joué un rôle clé dans la conservation de la biodiversité et les écosystèmes de ces zones.

hétérogène avec plus de 45 groupes ethniques dont la majorité sont des peuples autochtones. Ces derniers possèdent de riches connaissances traditionnelles et des pratiques coutumières d'utilisation durable liées à la gestion des forêts communautaires (MoFSC, 2015).

Les droits fonciers des Groupes d'usagers des forêts communautaires (GUFC) sur les terres forestières et les ressources sont reconnus en tant que forêts

en pratique, les peuples autochtones luttent constamment afin que leurs pratiques officieuses relatives à l'usage des forêts, ainsi que d'autres droits coutumiers - tels la récolte de produits forestiers non ligneux, l'agriculture itinérante ou encore le pâturage - soient reconnus par la législation forestière et les plans de gestion des forêts (NEFIN, 2016).

Le processus d'évaluation et les outils de l'IRCC incluait des entrevues, des

Une forêt communautaire gérée par les GUFC dans le district de Dolkha. Dil Raj Khanal/FECOFUN



Membres d'un groupe d'usagers des forêts communautaires gèrent leur forêt communautaire dans le district de Nawalparasi. FECOFUN

Ces corridors et paysages sont d'une grande diversité socio-culturelle, représentent de différents écosystèmes et sont une source de revenus et un moyen de subsistance importants pour les peuples autochtones et les communautés locales (IPLCs pour son sigle en anglais) (MoFSC, 2014). La mixité sociale est

communautaires par l'Acte des forêts de 1993 et le Règlement des forêts de 1995 en tant que forêts communautaires. En théorie, quelques-unes des pratiques coutumières relatives à l'usage des ressources forestières des IPLCs ont été formellement intégrées au Plan de gestion des forêts communautaires, mais,

ateliers, des groupes de discussion, la narration individuelle d'histoires et une revue de la littérature. Lors de l'évaluation, quelques modalités de participation ont été adaptées en fonction des recommandations reçues des membres du groupe d'usagers, des agences et d'autres parties prenantes.

# Les initiatives et les impacts de la conservation communautaire

D'après la législation forestière du Népal (Acte des forêts de 1993 et Règlement des forêts de 1995), les forêts nationales peuvent être régies de 5 manières différentes: les forêts communautaires, les forêts locatives, les forêts religieuses, les forêts gérées par l'état et les forêts protégées. L'exploitation forestière communautaire devrait être le régime de gestion nationale des forêts priorisé, mais en réalité, les agences gouvernementales sont réticentes à le reconnaître. Les communautés locales, par l'entremise des groupes d'usagers, possèdent le droit légal de revendiquer la gestion des forêts nationales adjacentes comme étant des forêts communautaires supplémentaires, selon cette législation. Toutefois, le gouvernement népalais est réticent à l'idée de céder les forêts nationales aux communautés locales, les transformant ainsi en forêts communautaires, parce

qu'elles sont une des sources de revenus principales du gouvernement central qui commercialise les produits forestiers ligneux et non ligneux (FECOFUN, 2015).

Cependant, suite aux campagnes de plaidoyer menées par des communautés locales, incluant celles établies dans ces corridors et ces paysages, le Bureau de district forestier du gouvernement a fini par céder la majorité des forêts nationales aux Groupes d'usagers des forêts communautaires.

Les groupes d'usagers ont contribué de façon significative à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts grâce à des processus de régénération naturelle qui favorisent la régénération des écosystèmes et l'augmentation d'espèces fauniques au Népal (MoFSC, 2016). Ils conservent la

biodiversité et les écosystèmes, incluant les nouvelles zones de forêts nationales qui leur ont été cédées. Par exemple, les efforts des communautés au sein de la région de Panchase ont aidé à diminuer l'érosion des sols, les glissements de terrain et les inondations et ont également contribué à la conservation du Lac Phewa situé dans la vallée de Pokhara. Cette dernière est particulièrement importante pour le développement de l'éco-tourisme au Népal (UNDP, 2015). Par ailleurs, les forêts communautaires ont contribué au contrôle de l'empiètement des forêts pour d'autres fins. Toutefois, l'augmentation des zones de forêts protégées par le gouvernement central à différents endroits du pays a eu un impact négatif sur les communautés locales, entre autres celles dans les régions de Barandabhar et de Basanta.

## Menaces externes et internes

La principale menace externe est la réticence du gouvernement à céder les forêts nationales aux Groupes d'usagers des forêts communautaires. Cette région possède une vaste et importante aire centrale de forêts nationales dont le gouvernement ne veut se départir puisqu'elle représente une importante source de revenu, même si les communautés locales la conservent de façon informelle. Les groupes locaux d'usagers des forêts communautaires mettent de la pression sur le gouvernement afin qu'il les leur remette, ce qu'ils ont, en grande partie, réussi à faire, au fil du temps.

Les droits fonciers représentent également un problème. Les zones mentionnées ci-haut ont été déclarées comme forêts protégées en 2012, malgré la forte opposition des communautés

locales à cette décision centralisée du gouvernement, qui priorise la protection des forêts au lieu de garantir la protection des droits fonciers des communautés. La présence croissante de dispositions relatives à la protection dans les plans de gestion forestière des forêts communautaires dans ces régions signifie que les communautés locales ne peuvent pas exercer ces droits, même si ceux-ci sont reconnus par la loi.

Les faiblesses internes incluent les disparités entre les hommes et les femmes et l'exclusion sociale au sein des comités exécutifs des groupes d'usagers des forêts communautaires et ce, malgré la mise en place de dispositions politiques visant au maintien de l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans le Guide du Programme de développement de la foresterie communautaire (révisé en

2015). Ceci peut s'expliquer par les connaissances limitées de certaines personnes au sujet de leurs droits légaux relatifs à la foresterie communautaire, ce qui conduit à la marginalisation sociale de certains groupes qui bénéficient moins des forêts communautaires.

D'ailleurs, bien que 35% des revenus d'une forêt communautaire doivent être alloués aux ménages défavorisés qui dépendent des forêts pour les aider à mettre en place des activités génératrices de revenus, quelques groupes d'usagers leur octroient de des montants plus petits. Les plans de gestion des forêts communautaires doivent être révisés afin de garantir les droits des ménages pauvres aux ressources forestières ainsi qu'un partage équitable des profits générés par la foresterie communautaire.

# Approches et stratégies axées sur les solutions

Les groupes d'usagers des forêts communautaires et leur fédération, FECOFUN, défendent certaines mesures pour résoudre ces menaces et les enjeux importants et mènent une campagne de protection des droits des communautés à l'échelle communautaire. Par ailleurs, à l'échelle nationale, l'évaluation de l'IRCC a valorisé et soutenu ces campagnes de manière efficace via une révision juridique parallèle ainsi qu'une rencontre de planification stratégique de la FECOFUN centrale, entre autres. Les approches stratégiques suivantes ont été développées afin de contrer les menaces susmentionnées, entre autres:

## Une campagne locale pour la

**foresterie communautaire:** L'Acte des Forêts de 1993 reconnaît et priorise les forêts communautaires. Les

communautés locales ont développé une campagne de plaidoyer de long terme pour exiger que les forêts nationales restantes dans ces régions soient remises en tant que forêts communautaires.

## Le renforcement des capacités juridiques afin d'assurer le respect les

**droits fonciers:** la FECOFUN a développé un plan qui vise à renforcer les capacités légales des peuples autochtones et des communautés locales. L'objectif est de les aider à assurer leurs droits communautaires qui sont garantis par la législation forestière népalaise. En effet, les communautés locales ont encore des connaissances limitées en matière de législation forestière communautaire et d'autres dispositions légales qui leur donnent la priorité et des droits préférentiels.

## La révision des plans de gestion

**forestière:** Le gouvernement s'attend à ce que chaque groupe d'usagers des forêts communautaires révise ses plans de gestion forestière cinq ans après leur approbation (malgré qu'ils pourraient le faire à n'importe quel moment selon l'Acte des Forêts de 1993). Les FECOFUN locales associées à chacun des 753 groupes d'usagers des forêts communautaires au Népal ont développé des stratégies à court et à long terme afin de mobiliser les ressources des gouvernements locaux, des agences gouvernementales et des groupes d'usagers pour faciliter la révision des plans de gestion. Cette révision doit être menée de manière que les plans reconnaissent, soutiennent et promeuvent les droits coutumiers des IPLC aux forêts communautaires, tout comme d'autres régimes de gestion forestière.

## L'intégration de l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans la foresterie

**communautaire:** Lors du séminaire national sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale au sein des forêts communautaires, la FECOFUN et d'autres groupes d'usagers ont mis en place un plan stratégique afin de réviser leurs règlements et leurs plans de gestion forestière pour y intégrer l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans la foresterie communautaire.

## Le partage équitable des profits générés par la foresterie

**communautaire:** Il s'agit d'un enjeu crucial lorsque vient le temps d'aborder le sujet de la protection des profits des forêts communautaires pour les ménages pauvres. À la suite des pressions, les agences gouvernementales, les gouvernements locaux et les différentes parties incluant la FECOFUN ont attribué une haute priorité au maintien du partage équitable des profits générés par l'exploitation forestière communautaire.



Membres de la communauté évaluent les menaces à la conservation communautaire lors de l'évaluation communautaire.

Dil Raj Khanal/FECOFUN



Les femmes des groupes d'usagers des forêts communautaires font la cueillette des crosses de fougères dans le district de Morang. FECOFUN Morang

# Témoignage

« Nous avons consacré une grande partie des 20 dernières années à conserver les 17 forêts communautaires dans le corridor de Barandabhara, mais le gouvernement hésite encore à nous céder l'aire centrale de cette forêt en tant que forêt communautaire. Les dirigeants politiques ont souvent essayé d'entraver nos avancées en faisant appel à la direction des groupes d'usagers des forêts, mais nous avons établi une pratique d'égalité des sexes dans le leadership de la gestion forestière communautaire et ce, sur la base de nos politiques et nos règlements. »

**Asha Lopchan, membre du Comité d'audit du Groupe d'usagers des forêts communautaires de Chaturmukhi et du Conseil des forêts protégées de Barandabhar, dans le district de Chitwan**



Asha Lopchan, Dil Raj Khanal/FECOFUN

## Recommandations préliminaires

Sur la base des conclusions de l'évaluation de l'IRCC au Népal, les recommandations préliminaires suivantes renforceraient considérablement la conservation communautaire:

- Les forêts nationales restantes dans ces trois régions doivent être cédées aux communautés locales comme forêts communautaires afin qu'elles puissent contrôler les futures intrusions et restaurer les forêts endommagées.
- Le gouvernement central doit respecter les droits fonciers forestiers des communautés locales reconnus dans la législation des forêts. Les décisions antérieures qui contredisent la législation forestière doivent être radiées.
- Les agences gouvernementales, les gouvernements locaux et les différents

acteurs, incluant les partenaires de développement, doivent être tenus de fournir des services techniques et d'autres services d'appui aux communautés locales afin de faciliter la révision de leurs plans de gestion forestière.

- Les groupes d'usagers des forêts communautaires doivent réviser leurs plans de gestion forestière et leurs autres plans et programmes annuels afin d'intégrer l'égalité des genres et l'inclusion sociale au sein de la foresterie communautaire. Ils doivent également favoriser le partage équitable des profits générés par l'exploitation forestière en faveur des ménages pauvres.
- La FECOFUN doit renforcer ses sections locales afin de soutenir les campagnes de plaidoyer au niveau

local et de garantir le respect des droits communautaires aux ressources forestières.

- Les capacités juridiques des groupes d'usagers doivent être renforcées par un programme de renforcement des capacités juridiques au niveau communautaire afin d'habiliter les communautés à lutter pour l'expansion des forêts communautaires.
- Plusieurs histoires démontrent à quel point le travail des groupes d'usagers des forêts communautaires est essentiel à l'atteinte des objectifs de développement durable. Le partage de ces histoires par des communautés locales dans les espaces politiques internationaux doit être soutenu et facilité.

**Ce document est un résumé du rapport complet de l'IRCC sur la résilience des pratiques de conservation des communautés en Népal, qui est disponible à l'adresse: <http://globalforestcoalition.org/community-conservation-resilience-initiative-ccri-full-country-report/>**

## Références

DOF (2016). Our Forest (Hamro Ban), an Annual Report (2015-2016). Department of Forests (DoF), Katmandou, Népal. Disponible au : [http://dof.gov.np/publications/all\\_yearly\\_publications](http://dof.gov.np/publications/all_yearly_publications)

FECOFUN (2015). 20 Year's Glimpse of FECOFUN. Federation of Community Forestry Users, Nepal (FECOFUN), Katmandou, Népal.

MoFSC (2014). Nepal Biodiversity Strategy and Action Plan 2014-2020. Government of Nepal, Ministry of Forests and Soil Conservation (MoFSC), Katmandou, Népal. Juillet.

MoFSC (2015). Strategy and Action Plan 2015-2025, Terai Arc Landscape, Nepal. Ministry of Forests and Soil Conservation, Katmandou, Népal.

MoFSC (2016). Conservation Landscapes of Nepal. Ministry of Forests and Soil Conservation, Katmandou, Népal. Disponible au : [http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/conservation\\_landscapes\\_of\\_nepal.pdf](http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/conservation_landscapes_of_nepal.pdf)

NEFIN (2014). Consultation and Dialogue of Indigenous Peoples on Forest Related Policies

and Strategies: National Workshop Report. Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN), Katmandou, Népal. Disponible au : <http://nefinclimatechange.org/wp-content/uploads/2014/07/Final-Report1.pdf>

UNDP (2015). Ecosystem-based Adaptation in Mountain Region in Nepal, Annual Progress Report 2015. UNDP Nepal, Katmandou, Népal. Disponible au : [file:///C:/Users/user/Downloads/UNDP\\_NP\\_EbA-APR-2015.pdf](file:///C:/Users/user/Downloads/UNDP_NP_EbA-APR-2015.pdf)